

ANNONCES — L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. — ANNONCES

et bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (direction administrative des travaux de Paris, bureau des eaux, canaux et égouts), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de dix heures du matin à cinq heures du soir.

**ADJUDICATION** au rabais (en un lot) des travaux à exécuter pour la construction de bassins filtrants et de dégraisseurs à l'usine de Saint-Maur.

(Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.)

Le samedi 12 mars 1910, à une heure et demie de l'après-midi, il sera procédé publiquement, par le préfet ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal et en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de l'ingénieur en chef, chef du service technique des eaux et de l'assainissement, ayant dans une des salles du conseil de préfecture (palais du tribunal de commerce), à l'adjudication, au rabais, en un lot, des travaux de construction et d'aménagement, sur les terrains dépendant de l'établissement filtrant de Saint-Maur, de nouveaux bassins filtrants, de dégraisseurs, d'un réservoir d'eau stérilisée et de leurs organes accessoires, tels que grilles, chambres et bâches d'eau filtrée.

Le montant des travaux à adjuger est évalué à 1.298.765 fr.

Le cautionnement est fixé à 50.000 fr. et les frais sont évalués approximativement à 25.000 fr.

Les cahiers des charges, plan, détail estimatif et le bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (direction administrative des travaux de Paris, bureau des eaux, canaux et égouts), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de dix heures du matin à cinq heures du soir.

### COMPAGNIE

#### Tramways de Cambrai et de Saint-Quentin

Société Anonyme au Capital de 1.800.000 francs

SIÈGE SOCIAL A CAMBRAI

#### AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie des Tramways de Cambrai et de Saint-Quentin sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle pour le jeudi 17 mars 1910, à dix heures et demie du matin, dans les bureaux de la Société, 3, rue Moncey, à Paris, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture des Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire des comptes pour l'exercice 1909.

Approbation du Rapport du Conseil d'administration et du commissaire des comptes. — Fixation du dividende.

Quitus de la gestion d'un administrateur démissionnaire.

Nomination d'un administrateur.

Nomination d'un commissaire des comptes pour l'exercice 1910.

Tout porteur de 50 actions a le droit d'assister à cette Assemblée ou de s'y faire représenter par un actionnaire ayant lui-même le droit d'y être admis, en déposant ses titres jusqu'au 3 mars inclusivement :

Au siège social : Dépôt de Cantimpré, à Cambrai; dans les bureaux de la Société, 3, rue Moncey, à Paris;

Au Comptoir National d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14, à Paris.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

#### DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

(Art. 1<sup>er</sup> du décret du 15 août 1901.)

Déclaration du 14 août 1909. Société colombophile: L'ECLAIR. Sainghin-en-Weppes (Nord). Objet: Concours parmi les membres.

Déclaration du 15 août 1909. Société de tir « LA VIGILANTE ». Enseignement et pratique du tir Ecole de garçons, Flagnac (Aveyron).

18 janvier 1910. VÉLO-CLUB ANDERNOSIEN. Société cycliste à Andernos-les-Bains (Gironde).

Déclaration du 18 janvier 1910.

ASSOCIATION DES FAMILLES DU CANTON DE GRAMONT (Haute-Savoie), pour assurer la neutralité religieuse à l'école.

20 janvier 1910. ASSOCIATION D'ANCIENS ELÈVES DU COLLÈGE. Centre relations amicales et de solidarité entre anciens élèves. Siège social: Bédarieux (Hérault).

Déclaration du 23 janvier 1910. SOCIÉTÉ DE TIR DE CORZAC (Isère).

30 janvier 1910. Société musicale « LA BRILLANTE ». Etude de la musique. Siège social: Ain-El-Arba (Oran).

29 janvier 1910. ASSOCIATION DES FAMILLES DU CANTON DE PERCY (Manche), pour assurer à l'école le culte du patriotisme et le respect de la neutralité.

Déclaration du 2 février 1910. Comité d'union républicaine de St-Alban-de-Varze: UNION ET CONCORDE. Siège social: Mairie de Vernoz (Isère).

2 février 1910. AMICALE DE BEAUMERIE (Pas-de-Calais). Tir, Éducation. Siège: Ecole.

2 février 1910. UNION DU LITTORAL. Fédération de sociétés de gymnastique. Siège: 69, rue Régulier, Calais (Pas-de-Calais).

Déclaration du 3 février 1910. L'UNION SPORTIVE DE GIBAUD. Développement des forces physiques. Siège social: Salle Crucher, au Gibaud (Charente-Inférieure).

Déclaration du 3 février 1910. AMICALE DE VILLERS-SAINT-SÉPULCHRE (Oise). Société de tir, gymnastique et éducation populaire. Siège social: Ecole des garçons.

7 février 1910.

ASSOCIATION DES PÈRES DE FAMILLE, canton de Joinville.

But: Développer l'éducation morale, religieuse des enfants; assurer dans l'école neutralité et patriotisme, etc. Siège: Suzannecourt (Haute-Marne).

ASSOCIATION DES PÈRES DE FAMILLE DU CANTON DE BONNEVILLE (Haute-Savoie), pour assurer le respect de la neutralité scolaire et développer dans les familles l'éducation morale et religieuse. Siège social: la Roche. Déclaration faite à la sous-préfecture de Bonneville le 7 février 1910.

ASSOCIATION DES FAMILLES DU CANTON DE LA ROCHE-AUX-FORONS (Haute-Savoie), pour assurer le respect de la neutralité scolaire et développer dans les familles l'éducation morale et religieuse. Siège social: la Roche. Déclaration faite à la sous-préfecture de Bonneville le 7 février 1910.

7 février 1910. Société de tir: LA SENTINELLE DE MARCOLLIN ET DE LENTIGNY (Isère). Siège: Marcollin.

7 février 1910. SPORTING-CLUB UNIVERSITAIRE DE FRANCE. Sports. 41, rue Chomel, Paris.

Déclaration du 9 février 1910. ASSOCIATION CANTONALE DES FAMILLES DU CANTON DE TARARE (Rhône), pour assurer le culte du patriotisme et la neutralité religieuse à l'école.

Déclaration du 10 février 1910. PRÉVOYANTE DES VOYAGEURS DE COMMERCE. Assurance au décès. Siège social: Cholet (Maine-et-Loire).

10 février 1910. SOCIÉTÉ DE TIR ET DE PRÉPARATION MILITAIRE DE SOINGSOIS (Loiret). Siège: Mairie.

Déclaration du 15 février 1910. ASSOCIATION DE PROTECTION ET DE DÉFENSE DES JUSTICIAIRES. Objet: Protection, défense des justiciables. Siège social: Rue de la Loire, 13, à Saint-Etienne (Loire).

#### SPECTACLES DU VENDREDI 18 FÉVRIER

Opéra (Téléph. 307-05). — 8 h. 1/2. — *La Forté* — *La Fête chez Thérèse*.

Comédie-Française (Téléph. 416-55). — 8 h. 1/2. — *La Bonne mère*. — *Athalia*.

Opéra-Comique (Téléph. 405-76). — 8 h. 1/2. — *La Tosca*. — *Cavalleria Rusticana*.

Odéon (Téléph. 811-41). — 8 h. 3/4. — *Antar*.

Gaité Lyrique (Téléph. 129-09). — 7 h. 3/4. — *Quo Vadis?*

Vaudeville (Téléph. 402-00). — 9 h. 1/2. — *La Barricade*.

Variétés (Téléph. 409-92). — 8 h. 1/2. — *Les Maris en vacances*. — *Petites Femmes*. — *Le Rubicon*.

Gymnase (Téléph. 402-65). — 8 h. 3/4. — *La Rampe*.

Nouveautés (Téléph. 402-51). — 8 h. 3/4. — *Noblesse oblige*.

Renaissance (Téléph. 437-03). — 8 h. 3/4. — *Une Femme passu* (répétition générale).

Trianon Lyrique (Téléph. 433-62). — 8 h. 1/2. — *Don Vusquale*. — *Le Chalet*.

Porte-Saint-Martin (Téléph. 437-53). — 8 h. 1/4. — *Chantecle*.

Théâtre Antoine (Téléph. 436-32 et 436-33). — 8 h. 1/2. — *Le Monsieur au Camélia*. — *L'Ange gardien*.

Palais-Royal (Téléph. 409-30). — 8 h. 1/2. — *Le Vieux Médard*. — *L'Éprouvette*.

Théâtre Sarah-Bernhardt (Téléph. 274-23). — 8 h. 1/2. — *La Dame aux Camélias*.

Théâtre Réjane (Téléph. 238-78). — 8 h. 1/2. — *Madame Margot*.

Bouffes-Parisiens Cora Laparcerie (Téléph. 463-06). — 8 h. 3/4. — *Son aïeul*. — *Gaby*.

Athénée (Téléph. 232-23). — 8 h. 1/2. — *La Bonne Ecole*. — *Le Danseur inconnu*.

Théâtre Apollo (Téléph. 272-21). — 8 h. 3/4. — *La Veuve Joyeuse*.

Ambigu (Téléph. 431-31). — 8 h. 1/2. — *Nick Carter*.

Grand-Guignol (Téléph. 228-34). — 9 h. 1/2. — *La Halle*. — *Le Hangar de la rue Vic-d'Azir*. — *L'Ami des deus*. — *Horrible expérience*. — *Madame Aurélie*.

Folies-Dramatiques (Téléph. 437-01). — 8 h. 1/2. — *Le Truc de Nicolas*. — *Un homme de glace*.

Cluny (Téléph. 807-76). — 8 h. 1/2. — *Un Mariage de gourmes*.

Déjazet (Téléph. 274-91). — 8 h. 1/2. — *La Main de ma fille*. — *Le Papa du Régiment*.

Châtelet (Téléph. 809-35). — 8 h. 1/2. — *L'Homme à deux têtes*.

Folies-Bergère (Téléph. 402-59). — *La Revue des Folies-Bergère*. — Attractions.

Moulin-Rouge (Téléph. 508-63). — 8 h. 1/2. — *La Revue amoureuse*. — Attractions.

Olympia (Téléph. 244-68). — 8 h. 1/2. — *Feu la suite de Madame*. — *L'Enlèvement de Psyché*. — Attractions.

Parisianna (Téléph. 456-70). — 8 h. 1/2. — *L'Empereur s'amuse*. — Attractions.

Hippodrome Skating Rink. — 3 séances par jour: Matinée, 10 h. 1/2. Après-midi, 3 h. Soirée, 8 h. 1/2.

Nouveau Cirque (Téléph. 241-84). — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, attractions diverses; à 10 h. 1/2, *La Chasse au Cerf*, grand pantomime équestre et nautique. — Mercredis, jeudis, dimanches et fêtes, matinées à 2 h. 1/2.

Cirque de Paris (Téléph. 731-90). — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, dix attractions nouvelles et sensationnelles. Jeudis, dimanches et fêtes, matinées à 2 h. 1/2.